

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2011

CP 11/06-12-1

L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.

**OUVERTURE D'UNE LIGNE
DE TRESORERIE
(Banque Populaire)**

M. le Président rappelle que depuis 1987, le Conseil Général dispose de lignes de crédits permettant d'effectuer des tirages de fonds pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie

La Commission Permanente, après avoir pris connaissance, en tous ses termes, du rapport de M. le Président et des caractéristiques techniques et financières du contrat d'ouverture de ligne de trésorerie proposé par la Banque Populaire,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

Article 1 :

Le Conseil Général de Tarn et Garonne décide de contracter auprès de la Banque Populaire, une ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 5 000 000 € (Cinq millions d'euros) aux conditions ci-après :

- Montant : 5 000 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : T4M + 0,60 %
- Commission de réservation:..... 0,10% du montant autorisé
- Les intérêts sont calculés à partir du jour du versement et payables trimestriellement sans capitalisation, à terme échu.

Article 2 :

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général de Tarn et Garonne est autorisé à signer les divers documents et le contrat correspondant avec la Banque Populaire et est habilité, sans autre délibération, à procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues

Le Président,